



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 13 octobre 2022, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
41, 13 ^e Avenue (lot 1 606 743) dossier 2022-00705	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé dans une zone de faible contrainte avec un empiètement de 4,39 mètres au lieu de 2 mètres de l'aire de stationnement dans la partie de la cour avant du bâtiment principal.

Deux-Montagnes, le 27 septembre 2022

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques